



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DES DÉCHETS

Assemblée du Comité du SIDE C

Diekirch, le 29 mars 2024

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, veuillez recevoir ci-après pour information l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Comité du SIDE C qui se tiendra en séance publique le 15 avril 2024 à 18.00hrs au site du Fridhaff.

1. Affaires de personnel (huis clos)*
 - 1.1. Nomination d'un secrétaire ff en cas de vacance de poste du secrétaire

Séance publique

2. Approbation de l'ordre du jour
3. Signature des procès-verbaux de l'assemblée du Comité du 8 janvier 2024 (**Annexe 1**)
4. Discussion et approbation des projets de règlements types pour les communes membres du SIDE C :
 - 4.1. Règlement communal relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDE C (**Annexe 2**)
 - 4.2. Règlement communal taxe relatif à la gestion des déchets assurée par le SIDE C (**Annexe 3**)
 - 4.3. Conditions d'acceptation et tarifs applicable aux installations du SIDE C (**Annexe 4**)
 - 4.4. Avis de l'Administration de l'Environnement (**Annexe 5**)
 - 4.5. Avis de la Direction de la Santé (**Annexe 6**)
5. Informations relatives aux marchés publics et conventions :
 - 5.1. Etude «Wissenschaftliches Gutachten - Evaluierung und Technologiebewertung der mechanisch-biologischen Behandlung von Restabfällen am Beispiel der MBA des interkommunalen Syndikats SIDE C»
 - 5.2. Attribution d'un marché «Fourniture et livraison de poubelles deux roues»
 - 5.3. Attribution d'un marché « Broyage déchets verts »
 - 5.4. Attribution d'un marché « Transport des déchets »
 - 5.5. Prolongation de la convention avec SERVVERT relatif à la gestion des aires de collectes régionales
 - 5.6. Modification ponctuelle de la convention collective pour salarié à tâches manuelles du SIDE C
6. Résultat des élections sociales
7. Finance: Mise en enchère interne de différents objets devenus obsolètes
8. Divers



9. Affaires de personnel (huis clos)*

9.1. Suite à donner à la vacance de poste « receveur B1 »

9.2. Suite à donner à la vacance de poste « receveur A2 »

9.3. Occupation du poste du receveur par un fonctionnaire communal B1

9.4. Création d'un poste «salarié à tâches intellectuelles» à durée indéterminée
(Annexe 7)

9.5. Admission de la démission volontaire du secrétaire

9.6. Suite à donner à l'appel à candidature « secrétaire »

9.7. Occupation du poste du secrétaire par un fonctionnaire communal B1

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le S.I.D.E.C.

Christiane Eicher-Karier
Présidente